

COMMUNE DE REMELFING

PROCES-VERBAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE LUNDI 27 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers	
- en exercice	15
- présents	8
- votants	11
- pouvoirs	3

Date de convocation : 21 juillet 2023

Date d'affichage : 21 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Il fait signer la feuille de présence.

Présents : BLAZY Virginie, ROTH Lucile, NONN Alex, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, DE ZORZI Amanda, , WEBER François

Absents excusés : M. RAYMOND Benoît, M. LOHMANN Etienne, M. JUNG Bernard, Mme MALLICK-HODY Nadine

Procurations :

M. SCHMIT Daniel a donné procuration à M. BOURING Hubert
M. SCHROEDER Stéphane a donné procuration à M. WEBER François
M. BRANSTETT Pascal a donné procuration à Mme ROTH Lucile

Monsieur le Maire donne lecture des procurations.

Le quorum étant atteint avec 8 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023
3. Attribution du marché « Aménagement du Pôle Culturel et Touristique
4. Attribution du marché « Fourniture et pose de tribunes télescopiques et sièges »
5. Demande de ligne de trésorerie
6. Demande de subvention fonds de concours CASC – Aménagement du Pôle Culturel et Touristique
7. Demande de subvention fonds de concours CASC – Fourniture et pose de tribunes télescopiques et sièges

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne M. NONN Alex comme secrétaire de séance, assisté de Mme ABELS Manuella.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUILLET 2023

Monsieur le Maire lit les différents points du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023.

Nous n'avons pas eu de remarques et sans observations séance tenante, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023, le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMENAGEMENT DU POLE CULTUREL ET TOURISTIQUE »

Monsieur le Maire, BOURING Hubert, rappelle que nous avons confié la mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes « ADL Ingénierie » qui analyse les offres des différentes entreprises.

La Commune de Rémelfing a décidé de procéder à des travaux d'aménagement du Pôle Culturel et Touristique en continuité de la construction de la Maison des Arts et de la Culture.

Les travaux sont divisés en 2 lots :

- lot 1 : voirie, AEP et espaces verts-parc ; une tranche optionnelle : assainissement. ;
- et le lot 2 : réseaux secs et éclairage public.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 27 juillet 2023 à 17 H 30.

LOT N° 1	ENTREPRISES	MONTANT HT
	COLAS EST	929 349,68 €
	EUROVIA	761 120,03 €
	IRION BTP	1 040 000,00 €
	TPDL	698 638,21 €
	SCRE	773 644,10 €
LOT N° 2		
	EST RESEAUX	149 607,22 €
	SPIE CITY NETWORKS	139 299,00 €
	WETP	137 369,70 €
TRANCHE OPTIONNELLE		
	COLAS	248 905,30 €
	EUROVIA	186 710,83 €
	SCRE	178 427,50 €
	TPDL	139 147,77 €

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à :

- L'entreprise TPDL pour le lot n° 1 d'un montant de 698 638,21 € HT soit 838 365,86 € TTC
- L'entreprise SPIE pour le lot n° 2 d'un montant de 139 299,00 € HT soit 167 158,80 € TTC
- L'entreprise TPDL pour la tranche optionnelle d'un montant de 139 147,77 € HT soit 166 977,33 € TTC

Et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « FOURNITURE ET POSE DE TRIBUNES TÉLESCOPIQUES ET SIEGES

Monsieur le Maire rappelle que les sièges ont été livrés en mairie et ont pu être essayés.

Les deux entreprises ont dû faire une visite du chantier.

La Commune de REMELFING a décidé de lancer une consultation pour la fourniture et la pose de tribunes télescopiques et de sièges pour la Maison des Arts et de la Culture.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 27 juillet 2023 à 17 H 30.

Deux offres nous sont parvenues :

- Entreprise COS pour montant de 150 931,00 € HT soit 181 117,20 € TTC
- Entreprise HUSSON pour un montant de 144 662,19 € HT soit 173 594,63 € TTC.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, d'attribuer le marché à :

- L'entreprise HUSSON pour un montant de 144 662,19 € HT soit 173 594,63 € TTC

Et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

5. DEMANDE DE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire explique ce qu'est une ligne de trésorerie et son principe.

Pour pallier la période de trésorerie transitoire entre les dépenses et les virements des subventions, une ligne de trésorerie est nécessaire.

Afin de préfinancer les subventions déjà notifiées par l'Etat, la Région Grand Est, le Département de la Moselle et la CASC concernant les travaux de la Maison des Arts et de la Culture, une ligne de trésorerie de 500 000,00 € € s'avère nécessaire.

Nous avons sollicité 4 banques : Banque Postale, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole :

- Le Crédit Agricole et la Banque Postale n'ont pas fait de proposition.
- Le Crédit Mutuel propose un prêt relais au taux fixe de 3,90 % pour une durée de 2 ans, frais de dossier : 0,10 % du montant
- La Caisse d'Epargne propose une ligne de trésorerie d'une durée d'un an, taux d'intérêt : Ester flooré + marge de 1 % - Frais de dossier : 500,00 €

Après discussions, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 500 000,00 € à compter du 01 septembre 2023 pour une durée de 1 an, taux Ester flooré + marge de 1 %, frais de dossier : 500,00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette ligne de trésorerie.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

6. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CASC – AMENAGEMENT DU POLE CULTUREL ET TOURISTIQUE

La Commune de REMELFING souhaite aménager les abords du Pôle Culturel et Touristique et dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Demande à Monsieur le Maire d'établir une demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la CASC pour les travaux d'aménagement du pôle culturel et touristique pour un montant de 110 000,00 €
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

7. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CASC – FOURNITURE ET POSE DE TRIBUNES TELESCOPIQUES ET SIEGES

Suite à l'attribution du marché concernant la fourniture, la pose de tribunes télescopiques et de sièges pour la Maison des Arts et de la Culture qui s'élève à un montant de 144 662,19 € HT, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour,

- Demande à Monsieur le Maire d'établir une demande de subvention au titre du fonds de concours auprès de la CASC pour un montant de 70 000,00 €
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023
3. Attribution du marché « Aménagement du Pôle Culturel et Touristique
4. Attribution du marché « Fourniture et pose de tribunes télescopiques et sièges »
5. Demande de ligne de trésorerie
6. Demande de subvention fonds de concours CASC – Aménagement du Pôle Culturel et Touristique
7. Demande de subvention fonds de concours CASC – Fourniture et pose de tribunes télescopiques et sièges

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19 H 45.

Le secrétaire de séance
NONN Alex

Le Maire,
BOURING Hubert